

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 4 mars 2022

**Portant désignation de membres du conseil d'administration de
l'Institut national de la consommation**

NOR : ECOC2204491A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Vu le code de la consommation, notamment son article R. 822-4 ;

Vu les arrêtés du 27 mars 2019, 17 mai 2019, du 8 janvier 2021, du 10 février 2021 et du 26 août 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation.

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation jusqu'au 27 mars 2022 :

En qualité de représentant des consommateurs et usagers

M. Guiony (Antoine) en remplacement de M. Fock-Yee (Kevin).

Article 2

Est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation jusqu'au 16 février 2024 :

En qualité de représentante de l'Etat

Mme Bulle (Axelle) en remplacement de M. Bonnafous (Dominique).

Article 3

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation jusqu'au 27 mars 2025 :

En qualité de personnalité qualifiée (ingénieur des corps de l'Etat)

M. de Mercey (Laurent), à compter du 28 mars 2022

En qualité de représentants de l'Etat

M. Morel (Daniel)

M. Havard (Henri)

En qualité de représentants des consommateurs et usagers

M. Guiony (Antoine)

M. Bequet (Jean-Pierre).

Article 4

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 4 mars 2022

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la relance

La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

Virginie Beaumeunier